



Séance du 10 mars 2026

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 30
Absents : 12
dont suppléés : 4
dont représentés : 0
Votes pour : 34
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 34

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. DOYEN, A. FENDELEUR, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, A. NAWROT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, P-C. VILQUIN-CUENIN, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : C. LESOU à J. CHIPAUX, G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, C. PARTY à C. CANAL

Secrétaire de séance : E. PARROT

Date de la convocation

02/03/2026

Date de publication

18/03/2026

Délibération n° 003-2026

Objet : Tourisme - renouvellement de l'adhésion au collectif "Escapades en Vosges du Sud"

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°075-2024, relative à l'adhésion 2024 au collectif Vosges du sud,

Considérant

- la sollicitation du Conseil régional de Bourgogne – Franche-Comté pour adhérer au collectif « Vosges du sud »,
- l'intérêt de développer et de promouvoir le tourisme, mais aussi d'inscrire la communauté de communes dans une dynamique collective portée par la marque de destination « Massif des Vosges - Escapade en Vosges du sud »,
- la qualité du travail du collectif « Escapades en Vosges du sud » et les résultats concluants des actions de promotion de communication réalisées en 2025,

Monsieur le Président rappelle que l'objet de la convention porte sur des actions de promotion et de communication partagées au sein d'un collectif regroupant le Conseil départemental du Territoire de Belfort, Grand Belfort communauté d'agglomération, Belfort tourisme, la Communauté de communes des Vosges du sud et le collectif départemental Destination 70.

Bourgogne Franche-Comté tourisme propose de partager sa stratégie touristique à travers une démarche de collaboration avec les institutionnels, les groupements et les socioprofessionnels pour coconstruire et cofinancer des plans d'action annuels. Ce partenariat prend la forme d'une convention reconductible pour l'année 2026 incluant l'adhésion au collectif régional Vosges du sud. Il se traduirait par un engagement financier à hauteur de 1 020 € TTC.

Monsieur le Président propose de renouveler la convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE le renouvellement de la convention d'adhésion au collectif « Vosges du sud », pour l'année 2026,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communautaire,

CHARGE le service tourisme de mettre en œuvre les actions nécessaires dans le cadre de ce partenariat.

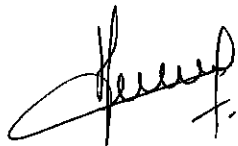
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2
- Bourgogne Franche Comté tourisme

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

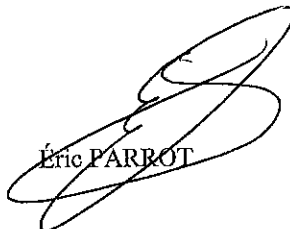
Le Président,




Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,



Éric PARROT

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 
ID : 090-200069060-20260310-003_2026-DE